

PROCES VERBAL

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Mercredi 11 septembre 2013 à 10h30

Maison des Astronomes, IMÉRA

Présents ou représentés :

Monsieur Y. Berland, pouvoir à Monsieur D. Laussel
Monsieur D. Bertin
Monsieur N. Morales
Monsieur S. Bordreuil
Madame B. Carpentier
Monsieur E. Girard-Reydet
Monsieur D. Laussel
Monsieur J. Boutier
Monsieur D. Nobile
Monsieur M. Noyons, pouvoir à Monsieur S. Bordreuil
Monsieur M. Seagar
Madame B. Marin, pouvoir à Monsieur P. Livet
Monsieur B. Suzzarelli, pouvoir à Monsieur D. Bertin
Monsieur J.B. Zimmermann
Monsieur C. Rovelli
Monsieur P. Livet

Excusés :

Monsieur B. Jouve

Invités :

Madame C. Vidal
Monsieur E. Carpano
Madame Isabelle Leclercq

Le mercredi 11 septembre 2013 à 10h30, le conseil de gestion de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Monsieur Y. Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille.

Monsieur N. Morales, Directeur général de l'IMÉRA, constate que seize membres du conseil, sur un total de dix-sept, étant présents ou représentés, le Conseil est habilité à siéger.

Après avoir excusé Monsieur Y. Berland et remercié les membres fondateurs de la fondation IMÉRA, Monsieur D. Bertin fait un bref rappel de l'historique de l'IMÉRA depuis sa création en 2007 sous la forme d'une association de préfiguration, jusqu'à son statut actuel de Fondation universitaire en présentant les arguments qui ont motivé ce choix de statut juridique.

Il explicite que l'IMÉRA est membre du Réseau Français des Instituts Avancées (RFIEA), et met en avant les spécificités de l'IMÉRA par rapport aux trois autres Instituts d'Etudes Avancées (IEA de Paris, Nantes et Lyon) également membres du RFIEA.

Il insiste sur la volonté de l'Université d'Aix-Marseille de se doter d'un Institut d'Etudes Avancées (de type « University Based Institute of Advanced Studies - UBIAS », à l'instar des IEA de Zurich et Jérusalem) de standing international, avec pour enjeux :

- de contribuer à l'émergence et au développement de recherches interdisciplinaires et innovantes, dans un contexte où le financement de la recherche est très fléché ;
- d'attirer en région des chercheurs internationaux de très haut niveau ;
- de susciter des interactions fortes entre les résidents de l'IMÉRA et la communauté scientifique d'Aix-Marseille.

Il indique ensuite que l'expérimentation des statuts de la fondation IMÉRA, approuvés lors du CA d'AMU du 23 octobre 2012, a mis en évidence la nécessité de leur apporter des modifications, ce qui fera l'objet du point 2 de l'ordre du jour.

Il clôture cette introduction en rappelant les modalités de fonctionnement et les compétences du Conseil de gestion, telles qu'elles figurent dans les statuts de la fondation.

1 – Election en son sein du Président du Conseil de gestion

Après avoir présenté le mode de désignation et les compétences du Président de la Fondation, Monsieur D. Bertin indique que l'Université d'Aix-Marseille propose la candidature de Monsieur D. Laussel pour assumer les fonctions de Président de l'IMÉRA.

Monsieur D. Laussel confirme sa candidature et présente sa conception du rôle de Président, en mettant en avant son rôle de garant des grandes orientations et de l'indépendance scientifique de l'Institut, dans le respect des principes énoncés dans les statuts.

Il n'y a aucun autre candidat déclaré.

A l'issue du vote à bulletin secret (16 votants), la candidature de Monsieur D. Laussel recueille 13 « oui », avec 2 « abstention » et 1 bulletin blanc.

Monsieur D. Laussel est ainsi élu, à la majorité absolue des membres du Conseil de gestion, Président de la Fondation universitaire IMÉRA.

Monsieur D. Laussel propose que Monsieur R. Ilbert, fondateur de l'IMÉRA, soit désigné Président honoraire de l'IMÉRA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil de gestion.

Résolutions

- Monsieur D. Laussel est élu Président de la Fondation universitaire IMÉRA.
- Monsieur R. ILbert est désigné Président honoraire de la Fondation universitaire IMÉRA.

2 – Modifications des statuts de la Fondation universitaire IMÉRA

Au regard des statuts actuellement en vigueur, Monsieur N. Morales propose de soumettre au prochain Conseil d'administration d'AMU certaines modifications, qui obéissent principalement à 2 critères :

- l'homogénéisation des statuts avec ceux des autres Instituts d'Etudes Avancées du RFIEA ;
- la définition des compétences des membres de l'équipe de direction, qui manquent de clarté dans les statuts actuels. Il est rappelé à cette occasion la nécessité d'être vigilant et précis dans le choix de certaines formulations, dans la mesure où elles engagent directement la responsabilité du Président et celle du Directeur général.

Concernant la composition du Conseil de gestion (article 4 des statuts), il est proposé :

- de supprimer la Vice-Présidente déléguée à la diffusion de la culture scientifique et technique ;
- de remplacer le Secrétaire Général de la Fondation, qui sera désormais invité au Conseil de gestion avec voix consultative, par le Vice-Président délégué en charge d'AMIDEX.

Cette dernière proposition est motivée par le fait qu'AMIDEX a accordé une chaire d'excellence pour recruter le Directeur scientifique de la Fondation. Ce dispositif permettra non seulement de s'assurer de la qualité scientifique du candidat, et d'obtenir des moyens supplémentaires pour encadrer une animation scientifique permanente au sein de l'Institut.

Monsieur P. Livet soulève la problématique des attributions du Directeur du comité d'animation scientifique telles qu'elles sont définies dans les statuts, et propose de modifier plusieurs formulations qui en l'état pourraient questionner sur sa capacité réelle à exercer une mission d'élaboration et de mise en œuvre du programme d'activités scientifiques (et donc être préjudiciable pour l'attractivité du poste).

Il propose notamment :

- de remplacer dans les statuts, le terme de Directeur du comité d'animation scientifique par celui de Directeur scientifique de la Fondation. Cette proposition est immédiatement approuvée par l'ensemble des membres du Conseil ;
- de modifier la formulation à l'article 7 des statuts : « *participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'activités scientifiques* ». Suite à une série d'échanges, un consensus est trouvé pour modifier cette dernière formulation par « *a pour mission, en accord avec le Directeur général, d'élaborer et de mettre en œuvre le programme d'activités scientifiques* ».

Cette même modification de formulation sera dupliquée au niveau de la fiche descriptive de vacance du poste de Directeur scientifique dans le cadre de l'appel à candidature pour la chaire d'excellence AMIDEX. Cette fiche précisera également une durée pour le poste, et sera traduite et diffusée en quatre langues (français, anglais, espagnol, arabe).

Dans la continuité des modifications concernant le Directeur scientifique, il est proposé, au niveau du descriptif des compétences du CAS à l'article 13, de remplacer « *il peut faire des propositions au conseil de gestion...* » par « *il fait des propositions au conseil de gestion...* ».

Monsieur D. Laussel propose que chacun des membres exprime formellement son avis sur l'ensemble des modifications préalablement discutées, sous la forme d'un « vote balai » dont les résultats seront communiqués pour information au Conseil d'administration d'AMU à l'occasion de la soumission pour approbation des modifications des statuts.

Toutes les modifications sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur J.B. Zimmermann complète en soulignant quelques erreurs ou maladresses de formulation au sein des articles 7, 10.2 et 12. Ils proposent des corrections ou reformulations, qui sont approuvées à l'unanimité.

Résolution :

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les modifications des statuts.

3 – Sélection des résidents au titre de l'année 2014-2015, après avis du Conseil scientifique

Monsieur N. Morales explicite que la sélection finale des résidents pour 2014, dans le cadre du 6^{ème} appel à candidatures, doit tenir compte de 6 critères :

- les problèmes d'infrastructure, liés aux nécessaires travaux de désamiantage qui vont retarder la livraison du bâtiment principal à la rentrée 2015, qui limitent les capacités d'accueil et d'hébergement des résidents sur site ;
- la création de nouveaux appels d'offres spécifiques en 2014 avec des institutions partenaires (MuCEM, Ecole de la Photographie d'Arles, etc.) sur des thématiques spécifiques ;
- la création de nouveaux appels d'offres spécifiques en 2014 qui auront vocation à incuber des projets sur site ;
- la mise en place d'une politique indemnitaire qui :
 - * prévoit le versement d'indemnités aux chercheurs titulaires français ou étrangers (avec absence de lien de subordination), et la mise en place d'un contrat de travail pour les chercheurs non-titulaires français ou étrangers et les artistes indépendants ;
 - * fixe une grille de rémunération qui soit lisible pour les candidats, avec possiblement deux seuls niveaux « Junior » (2.300 euros net mensuel) et « Sénior » (3.500 euros net mensuel) ;
 - * encadre et plafonne les indemnités et les salaires.
- les 22 mois chercheurs invités déjà engagés pour 2014, en lien avec les précédents appels à candidatures ;
- l'avis du Conseil scientifique (CS) sur les propositions de sélection de résidents faites par le CAS, suite à une double évaluation des dossiers de candidature.

Monsieur N. Morales rappelle les 3 étapes de la sélection, conformément aux statuts en vigueur.

Il donne ensuite la parole à Monsieur E. Carpano, Président du CS, qui fait un bref compte-rendu de la réunion du CS du 27 juin 2013, en soulignant notamment :

- le déficit de temps entre la composition du CS et la première réunion du CS, pour pouvoir effectuer une lecture approfondie des dossiers de candidature ;
- la décision du CS de désigner un 3^{ème} rapporteur en cas de divergences manifestes entre les 2 premiers évaluateurs ;
- l'établissement de 2 groupes de candidatures individuelles non-interclassées, le groupe 1 (11 candidatures individuelles) constituant le groupe des candidatures jugées prioritaires par le CS.

Au regard des 6 critères préalablement cités, des retours des 3^{ème} rapporteurs et du budget prévisionnel de l'IMÉRA pour 2014, il est proposé aux membres du Conseil de gestion :

- de retenir, dans le cadre des résidences individuelles, l'équivalent du groupe 1 en terme de nombre de mois chercheurs invités soit 11 résidences individuelles et 49 mois chercheurs invités ;
- de ne retenir qu'une seule candidature d'équipe multidisciplinaire, celle classée en rang 1 (Equipe « Milan London Brest Marseille »), soit un total de 3 mois chercheurs invités.

Concernant les 11 candidatures individuelles, il est proposé de

- retenir les 10 candidatures suivantes du groupe 1 du CS :
 - BIAGOLI ;
 - CASTRO ;
 - KAPOULA, moyennant l'obtention d'une mise à disposition par le CNRS ;
 - KORNBLUM ;
 - POLYCANDRIOTTI ;
 - PROULX, moyennant le fait qu'il accepte de devancer sa résidence pour la démarrer au 15 septembre 2014 ;
 - SANTORO ;
 - SONENCHER ;
 - VANZO.
- remplacer BECKER, dont la 3^{ème} évaluation n'est pas bonne, par SAHLI (initialement dans le 1^{er} groupe du CAS), de façon à rééquilibrer les origines disciplinaires et géographiques de nos résidents.

Cette sélection est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil de gestion.

En cas de désistement, il est décidé de faire appel aux candidats, qui figurent dans l'actuel groupe 2 et que le CS s'engage à interclasser de façon à établir un ordre de priorité.

Résolutions

- *Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la sélection d'une équipe multidisciplinaire et de 11 candidatures individuelles.*
- *Monsieur E. Girard- Reydet adresse un courrier à tous lauréats pour les informer de leur sélection et leur présenter les conditions de résidence proposées par l'IMÉRA, en leur fixant la date limite du 15 octobre 2013 pour donner en retour une réponse définitive.*
- *En cas de désistement d'un candidat en liste principale, il sera fait appel aux candidatures qui figurent dans l'actuel groupe 2 en suivant l'ordre de priorité qui sera établi par le Conseil scientifique.*

4 – Questions diverses

Les membres du Conseil de gestion sont informés du calendrier de la 2^{ème} visite d'évaluation de l'IMÉRA par le Conseil scientifique du RFIEA, les 7 et 8 octobre prochains.

Monsieur N. Morales conclut en présentant les 4 axes de travail prioritaires :

- la définition d'une politique scientifique ;
- le renforcement de l'activité scientifique sur site et à l'extérieur ;
- l'augmentation de la capacité de financement de la Fondation par des dispositifs de co-financements et du mécénat ;
- la mise en place d'une réflexion autour d'un plan de site cohérent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2013

Monsieur D. Laussel
Président du Conseil de gestion